



LES 10 RÈGLES D'OR DU CONCOURS DIS-MOI DIX MOTS !

ARTICLE 1. CONTEXTE

Ce concours invite les écoles, les universités ainsi que l'ensemble des amoureux de la langue française du Qatar à réaliser une production littéraire et graphique individuelle ou collective, reposant sur un travail linguistique à partir des dix mots, choisis chaque année, par le Ministère français de la Culture, en lien avec les pays francophones partenaires. Le thème de l'édition 2022 porte sur « **Dis-moi dix mots qui (d)étonnent** » avec :

kai, farcer, divulgâcher, tintamarre, pince-moi, saperlipopette, médusé, décalé, ébaubi et époustouflant.

ARTICLE 2. PUBLIC CONCERNÉ

Peuvent participer, seuls ou en association avec d'autres personnes ou d'autres classes au sein d'un même établissement scolaire ou universitaire, ou en partenariat avec des artistes ou organismes culturels :

- les élèves des écoles publiques ou privées,
- les étudiants universitaires,
- le grand public.

Vous avez entre 7 et 77 ans ? Ce concours est pour vous !

ARTICLE 3. PRODUCTIONS ATTENDUES

Les Formats des productions :

Les productions devront indiquer clairement le nom de l'auteur, son âge, son établissement d'origine et le nom de son professeur de français (ou référent), s'il est élève ou étudiant. Les candidats ne peuvent soumettre qu'une SEULE production, qu'ils participent dans un groupe-classe ou seuls.

Texte :

Il s'agira d'un texte court (maximum 20 lignes) selon un genre stylistique libre (prose, poésie, acrostiche, genre comique, dramatique...). Dans le corps du texte, les dix mots devront être clairement soulignés. Format requis : word ou PDF.

Vidéo et audio :

Il s'agira d'une vidéo (format Mp4) ou d'un document audio (format MP3) d'une longueur maximum de 2 minutes.

Dessin :

Pas de contraintes particulières. Les productions devront être scannées. Elles seront récupérées ultérieurement pour une éventuelle exposition.

Le candidat s'engage à respecter les droits d'auteur ou à l'image dans l'élaboration de sa production quel que soit le format choisi.

ARTICLE 4. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Afin de participer au concours vous devez vous inscrire et envoyer vos productions **avant le 28 mars 2022 !**

Les inscriptions sont prises en compte dès que l'un des formulaires suivants est complété :

- Pour les établissements scolaires et universitaires : cliquez [ICI](#)
- Pour le grand public : cliquez [ICI](#)

Les productions devront être envoyées à francophonies@if-qatar.com avant le **28 mars 2022**, et les résultats seront communiqués aux établissements le **31 mars**.

ARTICLE 6. LE CALENDRIER

Le 28 mars à minuit, heure du Qatar	Date limite pour l'envoi des productions
Le 30 mars	Tenue du jury et publication des résultats
Le 31 mars	Remise des prix
À déterminer	Exposition des productions

ARTICLE 7. COMMENT SOUMETTRE LES PRODUCTIONS ?

Envoyez vos productions finales à francophonies@if-qatar.com avant le 28 mars à minuit, heure du Qatar. Aucune production ne sera acceptée au-delà de cette date.

ARTICLE 8. MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un jury composé de 3 personnes (Ministère de l'éducation qatarien et Ambassade de France au Qatar) évaluera les productions selon les critères prédéfinis dans la grille d'évaluation.

ARTICLE 9. PROCLAMATION DES RÉSULTATS ET PRIX

Les résultats seront proclamés sur le site officiel de l'Institut français et sur les réseaux sociaux.

De nombreuses surprises sont à gagner !

Seront récompensés les lauréats des 3 catégories suivantes :

- Meilleure production jeunes (jusqu'à 11 ans),
- Meilleure production pré-ado et ado (de 12 à 18 ans),
- Meilleure production tout public.

ARTICLE 10. CAS DE FORCE MAJEURE

L'Institut Français du Qatar est déchargé de toute responsabilité en cas de force majeure qui entraînerait l'annulation du concours

